



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Ministre

Paris, le 14 DEC. 2021

À

Monsieur Pierre MOSCOVICI

Premier président de la Cour des comptes

Objet : **Référé : « le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et les sciences de l'écologie et de l'environnement »**

Référence : Votre lettre S 2021-1953 du 7 octobre 2021

Par lettre en référence, vous m'avez adressé un référé, élaboré au terme d'une enquête, conduite par la Cour de 2012 à 2020, sur le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et les sciences de l'écologie et de l'environnement. Je souhaite porter à votre connaissance ma réponse aux deux recommandations de ce référé qui concernent mon département ministériel.

La Cour propose d'abord de « conforter, dans la durée, le site de Montpellier dans le domaine des sciences de l'environnement et de l'écologie en faisant de cet objectif une priorité nationale. »

Je salue l'intérêt de la Cour pour le site montpelliérain : il regroupe une part importante des forces nationales de recherche dans le domaine de l'écologie et apparaît au tout premier rang mondial à cet égard. Plus de 30 unités de recherches et 9 organismes nationaux, sont implantés sur ce site, et rassemblent plus de 2 700 chercheurs et enseignants-chercheurs ; la grande majorité d'entre eux travaille dans le domaine des sciences de l'environnement et de l'écologie. L'Université de Montpellier occupe ainsi la 3^{ème} place mondiale en écologie dans le classement thématique de Shanghai de 2021.

Au terme de 5 années de fonctionnement, l'*I-Site Muse*, que le ministère soutient fortement depuis sa création, a profondément structuré le paysage de la recherche montpelliéraine autour des ambitions de « nourrir, protéger, soigner » et a placé la biodiversité et les services écosystémiques au cœur des thématiques traitées par cette université.

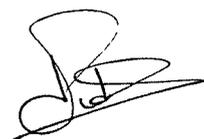
Ce positionnement doit être conforté par le contrat de site – en cours d'élaboration pour les 5 prochaines années – et la probable pérennisation de l'*I-Site Muse*, qui doit être examinée par un jury international dans les mois qui viennent. L'administration placée sous mon autorité travaille avec l'ensemble des acteurs – universités, écoles et organismes – pour qu'ils renforcent leur partenariat autour de l'*I-Site Muse* et inscrivent concrètement cet objectif dans le contrat quinquennal en construction. Une convention spécifique

aux acteurs de *l'I-Site* a d'ailleurs été signée à la fin du premier semestre 2021 pour préciser et renforcer la collaboration entre les établissements concernés.

Par ailleurs, le rayonnement international du site montpellierain est également assuré par l'implantation d'instances de coopération scientifique internationale, comme celle du siège du *consultative group on international agricultural research* (CGIAR) que mon ministère a soutenue. De même, en août 2021, pour le projet d'accueil de la *technical support unit* (TSU) de l'*intergovernmental science-policy platform on biodiversity and ecosystem services* (IPBES), porté par *l'I-Site Muse*. Ce projet a été retenu fin septembre 2021 dans le cadre d'un appel à candidatures international. La TSU de l'IPBES sera chargée d'écrire le rapport du groupe d'experts intergouvernemental chargé de la biodiversité et des services écosystémiques dont la diffusion est prévue en 2024. Ce rapport, de portée mondiale à l'image de celui du GIEC pour l'évolution du climat, évaluera les causes de la perte de biodiversité, les déterminants des transformations et les options pour tenir les engagements pris en faveur de la biodiversité d'ici 2050. Cette réussite remarquable va renforcer la visibilité internationale du site de Montpellier dans le domaine de la biodiversité. Dans ce contexte, mon ministère s'est engagé à contribuer à ce projet à hauteur de 100 000 € par an entre 2022 et 2026.

Enfin, le référé recommande de « rééquilibrer la politique d'emploi scientifique de l'INEE au profit des postes d'ingénieurs, techniciens et administratifs (ITA). »

Mon ministère est attentif à conforter la part des ingénieurs et techniciens dans les laboratoires de recherche. Toutefois, l'Institut écologie et environnement (INÉE) demeurant une entité du CNRS, c'est de la politique de ressources humaines de ce dernier que relève le rééquilibrage recommandé par le référé.



Frédérique VIDAL